

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 avril 2013

OUVERTURE DU MARIAGE AUX COUPLES DE MÊME SEXE - (N° 922)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 2546

présenté par
M. Fasquelle

ARTICLE 1ER BIS D

À la fin de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« à l'étranger »

les mots :

« en dehors du territoire français ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence et de rédaction.